

MEDIATION SCOLAIRE

Le pôle médiation scolaire de la CNPM poursuit ses études !

L'année 2019 a constitué pour la Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation (CNPM), un tournant en matière d'organisation. Sous l'impulsion de son Président Gilles Robert Lopez et de son conseil d'administration, a été initié un processus de déconcentration de son organisation, donnant davantage de pouvoirs à ses membres.

C'est ainsi que sont nés les pôles de médiation thématiques (familial, commercial, social, art.750-1 du CPC...) et en particulier le pôle médiation scolaire (PMS).

Le PMS est composé d'une quinzaine de médiateurs, formés et impliqués, originaires de différentes régions du territoire national, dont la responsabilité a été confiée à un binôme. Ce binôme est composé d'un ancien Chef de service de la Police Nationale, référent en matière de violence scolaire, et d'un chef d'établissement de l'Education Nationale – actuellement détaché sur un poste de délégué du Préfet pour la politique de la Ville.

Le duo est complété par 2 médiatrices, l'une avocate honoraire spécialiste du droit de la famille et l'autre médiatrice universitaire.

Les origines variées des membres de cette équipe constituent ainsi un véritable atout référentiel dont bénéficie le pôle.

Des réunions de travail auxquelles participent l'ensemble des médiateurs du pôle sont régulièrement programmées pour échanger, prendre des avis et rendre compte de l'activité et de l'avancée des travaux confiés à certains de ses membres. La visioconférence a constitué en cela un puissant vecteur d'échange d'informations.

Le PMS a la mission générale de proposer et de développer la médiation au sein des établissements scolaires, telle qu'elle est enseignée et pratiquée au sein de la CNPM, c'est-à-dire une médiation qui touche la prévention et la gestion des différends, fondée sur la qualité, l'expertise, le respect, la déontologie et la bienveillance.

C'est une véritable **plus-value** que souhaite proposer le pôle médiation scolaire dont l'intention est de **venir en appui et en complément des médiateurs de l'Education Nationale** notamment, la co-médiation pouvant être un des outils de cette collaboration.

Il ne s'agit pas d'offrir une médiation pédagogique «de superposition» à caractère interne ou sous forme d'initiation ou de sensibilisation ou d'activités de médiation telles que la médiation par les pairs, la médiation de communication, la médiation de sécurisation, qui existent déjà. Mais il s'agit plutôt de proposer **un véritable un recours professionnel** via à la **médiation externe**, aux chefs d'établissement dont les moyens mis à leur disposition ont montré leurs limites et qui peuvent être en difficulté.

Le projet du Pôle Médiation Scolaire de la CNPM comporte 3 axes principaux :

- **Le diagnostic et l'évaluation des besoins**

Un état des lieux est en cours de réalisation, à partir de rencontres et d'échanges avec les médiateurs académiques de plusieurs Rectorat ; parallèlement il est procédé à une évaluation des besoins,

Les rapports annuels de la Médiatrice Nationale de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur sont analysés (*Cf. en annexe, à titre d'information, le rapport d'activité 2020 – bilan de l'année 2019*)

Le recensement des structures les plus en vue au niveau nationale et les actions qu'elles mettent en place.

L'objectif est de ne pas concurrencer des structures déjà bien implantées et bien impliquées, mais bien de **proposer des actions différentes et innovantes.**

- **La formation interne des médiateurs volontaires de la CNPM qui deviendront référents.**

Un module de formation est en cours d'élaboration au sein du pôle. Il sera proposé en priorité aux membres du PMS ; la connaissance de l'institution, la médiation au sein de l'Education Nationale, la stratégie d'intervention dans le milieu scolaire constitueront 3 thèmes de cette formation.

- **Ultérieurement sera mise en place une formation spécifique « médiation scolaire »** à l'intention des médiateurs de la CNPM, des médiateurs d'autres associations de médiation, des responsables de l'Education Nationale et autres partenaires de l'institution, par la structure de formation de la CNPM « Développement – Compétences - Formation » (DCF).

Pour en savoir plus ou pour participer à la réflexion :

Gérard Branche (0683940014)

Nadine Zaretsky (0674933260)

Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation

Bureau : 27 avenue de la Libération

42400 Saint-Chamond

Tél. : 09 83 24 74 88

cnpm@orange.fr – www.cnpm-mediation.org